

2014 : Les finances communales

Lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 mars 2015, celui-ci a approuvé le Compte de Gestion réalisé par le Percepteur et le Compte Administratif établi par la Commune, arrêté au 31 décembre 2014 pour les sections de Fonctionnement et d'investissement.

I. La section de fonctionnement 2014 : Dépenses et Recettes

1- Recettes

Pour l'année 2014, les recettes de fonctionnement sont de 2 432 966.47 euros provenant essentiellement des ressources fiscales et des dotations des établissements publics tels que l'Etat et la CAPI (soit 92 % du total des recettes de fonctionnement).

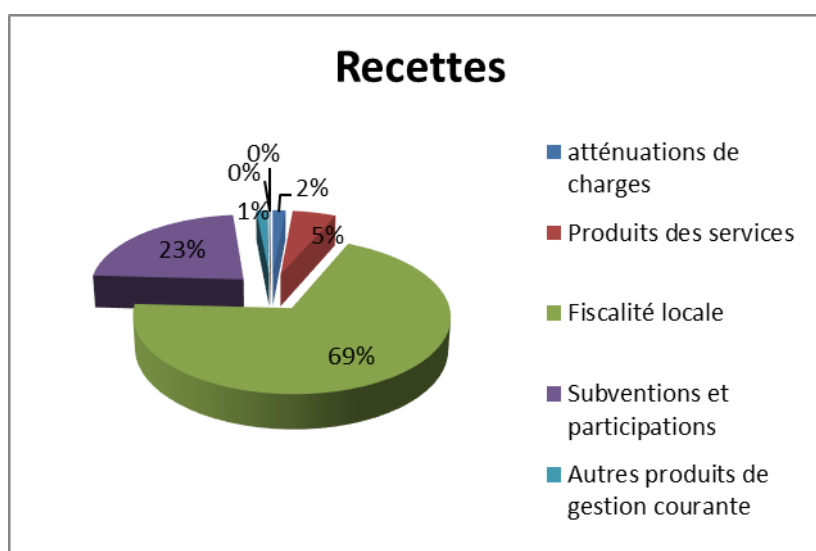
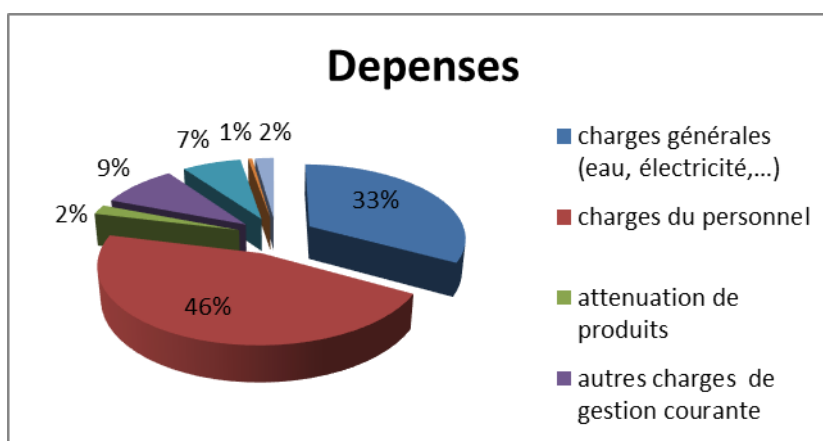
Par rapport au Budget Primitif 2013, les recettes diminuent (2 903 004.00€, chiffre 2013). Soit **une baisse de 470 037.53€**. Cela s'explique entre autre, par la baisse des Dotations de l'Etat, par la pénalité liée à l'application de la Loi SRU dû au manque de logements sociaux.

2- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement représentent 1 901 221.91 €, en diminution par rapport à 2013 (2 210 288€), grâce à une gestion saine et rigoureuse

Toutefois, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pénalisent pour la première année nos finances communales. En effet, la Commune prend totalement en charge la prestation de la Fédération Léo Lagrange qui gère ces temps d'activités, soit 87 682€. Les Elus ont choisi d'appliquer la gratuité sur ces activités de découverte pour les enfants.

L'excédent de fonctionnement est de 531 744 euros. Il était de 692 715€ en 2013 soit : une baisse de 160 971€.



II. L'investissement 2014 : Entretien du patrimoine communal

1- Recettes

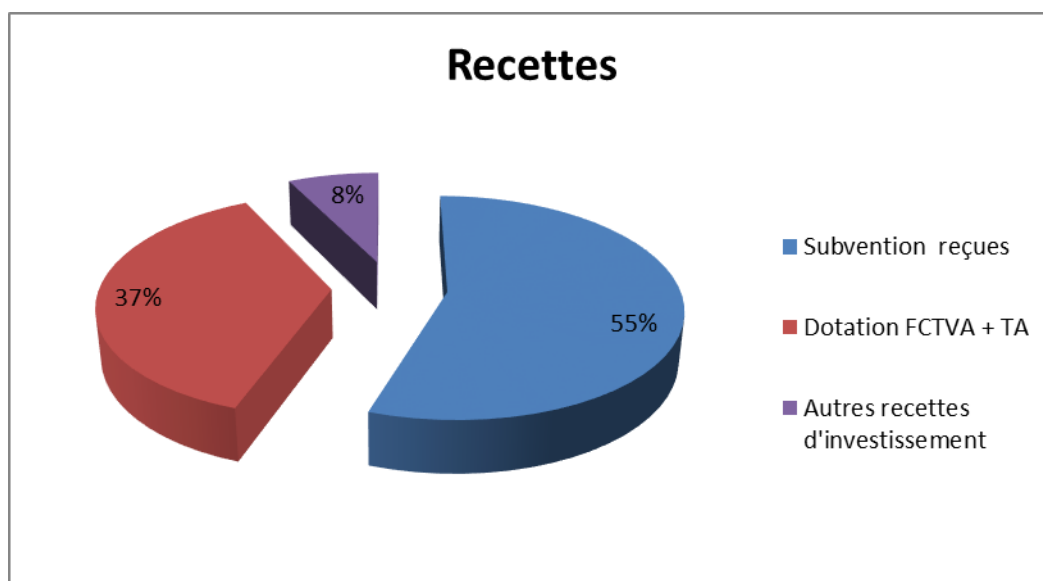
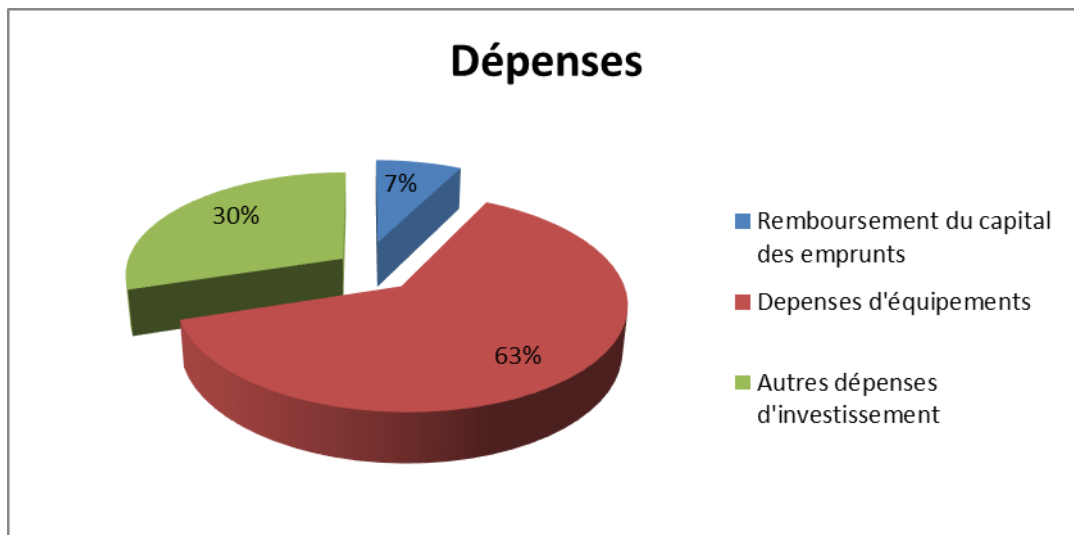
Les recettes 2014 sont de 583 512€ et sont constituées pour 55% de subventions reçues du Conseil Départemental et de l'Etat. Les subventions ne sont versées qu'après achèvement total des travaux, souvent l'année suivante. Toutefois, des acomptes sont possibles et demandés pour chaque dossier concerné. Les subventions concernent essentiellement le groupe scolaire P. Coquand.

2- Dépenses

Le montant total des dépenses pour 2014 est 3 434 745€. Dont 7,5 % pour le remboursement du capital des emprunts contractés depuis 2000 soit 258 237€ pour l'année 2014.

Pour les autres dépenses d'investissement, celles-ci représentent 3 176 508€, soit 93 % du Budget :

- Travaux d'entretien ou de rénovation sur les bâtiments, sur les voiries communales
- Travaux de mise en accessibilité dans la salle Henri Coppard
- Groupe Scolaire Pierre COQUAND, travaux et acquisition des matériels et mobiliers
- Continuité des projets en cours (PLU, abord des équipements publics ...)



LE BUDGET PRIMITIF 2015

En séance le 12 mars dernier, le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif 2015 (BP).

Issu du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors du Conseil Municipal du jeudi 19 février 2014, ce BP allie à la fois rigueur et volontarisme et permet de piloter et d'équilibrer les dépenses et les recettes tout au long de l'année.

Les différentes réformes telles que la réforme des collectivités, la réforme des activités périscolaires sont autant de directives nationales nouvelles de compétence communale, que nous devons gérer et qui induisent des dépenses conséquentes et supplémentaires.

Dans le contexte socio-économique et financier que nous connaissons et, suite à la baisse de la Dotation Globale Forfaitaire versée par l'Etat (- **45 878€ pour la DGF soit -13,54%**) et ceci sur plusieurs années, nous nous devons d'être prudents sur l'évolution de nos investissements et sur nos charges courantes de fonctionnement.

De plus, nous aurons de nouveau cette année la pénalité liée à l'application de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du fait du manque de logements sociaux (208). Cette pénalité impacte aussi fortement notre potentiel d'investissement.

Chaque section de notre Budget 2015 a été votée en équilibre, c'est-à-dire que les recettes sont égales à nos dépenses, à savoir :

- section de fonctionnement : 5 358 550 €
- section d'investissement : 3 936 373 €

1- Fonctionnement

Les charges générales sont en augmentation. Ceci est dû notamment à une prise en compte des NAP sur une année scolaire complète, alors que sur 2014 le coût dû à l'organisme Léo Lagrange n'était que sur 4 mois.

Cette refondation du rythme scolaire a eu aussi un impact important sur le budget du personnel. En effet, des augmentations d'horaires ont été nécessaires. Afin d'assurer l'accueil des enfants en toute sécurité au Groupe Pierre Coquand, des recrutements ont été nécessaires sur le temps garderie, cantine mais aussi sur l'entretien des bâtiments.

2- Investissement

Les dépenses seront pour 2015 encore très maîtrisées, comme pour l'année 2014. Nos excédents reportés nous permettent de garder un certain dynamisme notamment grâce à l'excédent de la ZA des Tûches. Toutefois, garant de l'utilisation de l'argent public, nous nous devons de suivre notre trésorerie. En effet, le potentiel d'investissement dépend également de l'excédent de fonctionnement. Il faut également prendre en compte les demandes de subventions, effectuées pour chaque dossier recevable. Celles-ci sont versées 1 ou 2 ans après la fin des travaux.

Cette année, le remboursement du capital des emprunts est de 654 252€. La Commune a remboursé totalement l'emprunt à court terme (2 ans) contracté pour la construction de Groupe Scolaire de Demptézieu pour un montant de 384 000€. Sur les 4 emprunts prévus initialement, 3 seulement ont suffi. Il nous reste donc 2 emprunts à moyen terme pour le Groupe Scolaire à rembourser sur 15 ans.

Les investissements 2015 seront axés sur l'aménagement, la sécurité, la maintenance de nos voiries (930 k€) dont fait partie la troisième phase du plan de circulation.

La réhabilitation et la maintenance des bâtiments communaux représente un budget d'investissement de 253k€

Dans les dépenses incontournables : la continuité du Plan Local d'Urbanisme, l'achat de matériel pour les techniques, pour l'activité scolaire, administratif et pour la mise aux normes d'accessibilité de nos bâtiments.

3- Les contributions directes pour 2015

Les taux d'imposition pour 2015 des 3 taxes directes locales restent **identiques depuis 2009**. Tout en sachant, que pour 2012, les Elus ont décidé de baisser d'un point la TFB part commune pour palier à la mise en place de la taxe additionnelle de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère.

Intitulé des taxes	Taux 2015 communal	Bases Prévisionnelles (K€)	Produits Attendus (€)
Taxe d'Habitation (TH)	6,79%	478 400	324 834
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	14,76%	3 635 000	536 526
Taxe Foncière Non Bâtie (TFB)	53,14%	112 100	59 570
Total des produits attendus Commune			920 930

4- Les subventions accordées aux associations en 2015 :

La boule vigneronne	400 €
Badminton	250 €
Saint Savin Sportif	15 800 €
Tennis Club	1 500 €
Saint Savin Basket	3 150 €
Jeune Sapeurs Pompiers	2 100 €
La Truite Vigneronne	650 €
Cyclo Rando Découverte	400 €
Arts et Couleurs	200 €
Sou des Ecoles Chapèze/Demptézieu	1 000 €
Sou des Ecoles du Bourg	600 €
Club Saint Savinois de l'Amitié	100 €
Groupe Vocal	150 €
FNACA	1 000 €

Les dossiers de demande de subvention sont à retirer en mairie et doivent être déposés avant le 20 décembre 2015 pour vos budgets 2016.